

TRAVAILLEURS DE LIGNES FRAIS DÉPLACEMENTS ET AUTRES INDEMNITÉS

Du 27 avril 2025 au 25 avril 2026

Frais de chambre et pension à la semaine (+ de 120 km) - article 24.13 2) c)

Montant à la semaine de 5 jours

Passe de 795 \$ à 875

Montant par journée additionnelle de travail

Passe de 159 \$ à 175 \$

Frais de chambre et pension à la semaine (+ de 480 km) NOUVELLE STRATE (6° PENSION)

Montant à la semaine de 5 jours

1050 \$

Montant par journée additionnelle de travail

210 \$

Kilométrage- article 24.13 2) a) et b)

Calculé par *Google Maps* à partir de l'adresse sur le certificat de compétence

10 % à la signature

5% au 26 avril 2026

5% au 25 avril 2027

4% au 30 avril 2028

+ de 60 kilomètres

Passe de 45,10 \$ à 49,61 \$

+ de 85 kilomètres

Passe de 63,88 \$ à 70,27 \$

Véhicule - article 24.02 3)

Utilisation du véhicule personnel

0,54 \$ /km

Équipements de sécurité - article 26.06 5)

Équipement de sécurité

0,65 \$ /heure travaillée

Casque de sécurité (s'il y a lieu)

0,05 \$ /heure travaillée

Habits ignifuges-article 26.06 13) a) et b)

1.35 \$ au 26 avril 2026

1,40 \$ au 25 avril 2027

1,45 \$ au 30 avril 2028

Habits ignifuges

1,25 \$ /heure travaillée

Harnais de monteur de lignes - article 25.01 3)

Harnais de monteurs de lignes (si utilisé, un minimum de 20 heures par semaine est payé)

1,00 \$ /heure travaillée

Indemnité de repas - article 21.13 3)

Par repas

21 \$